

Politique de confidentialité – Application Android du Symat

Le Symat reçoit et collecte des informations afin que vous soyez en mesure d'utiliser les services de l'application « Symat » pour Android.

Pour des raisons de transparence et dans un souci de respect de la vie privée de nos utilisateurs, nous nous engageons à n'utiliser ces informations que dans un cadre restreint, et définit dans les paragraphes suivants.

Toutes les données récupérées dans le cadre des services délivrés par l'application du Symat restent exclusivement réservées au fonctionnement interne de l'application.

Les données de géolocalisation ne sont enregistrées que sur l'appareil Android, et ne sont pas enregistrées par nos services. Seul l'identifiant de la zone de notification paramétrée est enregistré dans une base de données en ligne, afin de transmettre des informations cohérentes pour la notification de collecte des bacs.

Les données saisies dans le formulaire de contact de l'application du Symat sont utilisées uniquement dans le cadre de la qualité des services rendus par le Symat.

Aucune de vos données ne sont utilisées à des fins commerciales.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Symat.

Considérations techniques :

Dans l'écosystème Android les informations peuvent être collectées par le biais de « Permissions », elles sont affichées lors du téléchargement ou de l'installation de l'application sur le Google Play Store. Sur les versions récentes d'Android (version 6.0) ces permissions peuvent être activées sur demande et désactivées à tout moment dans les paramètres de l'appareil.

Pour les versions antérieures, les utilisateurs doivent accepter sans réserve les permissions de l'application pour pouvoir l'installer et l'utiliser.

Liste des permissions demandées dans le cadre de l'application :

Ci-dessous la liste exhaustive des permissions demandées dans le cadre de l'utilisation de l'application « Symat » pour Android :

```
android.permission.INTERNET
android.permission.ACCESS_NETWORK_STATE
android.permission.ACCESS_COARSE_LOCATION
android.permission.ACCESS_FINE_LOCATION
android.permission.CALL_PHONE
android.permission.GET_ACCOUNTS
android.permission.READ_EXTERNAL_STORAGE
android.permission.WRITE_EXTERNAL_STORAGE
android.permission.RECEIVE_BOOT_COMPLETED
android.permission.VIBRATE
```

android.permission.WAKE_LOCK
com.google.android.c2dm.permission.RECEIVE
com.google.android.providers.gsf.permission.READ_GSERVICES
com.otidea.symatapplication.gcm.permission.C2D_MESSAGE

Utilisation :

- android.permission.INTERNET : Autorise l'application à ouvrir une connexion réseau.

Permet à l'application de pouvoir accéder aux données : liste des déchèteries, liste des récup'verres, téléchargement du fond de carte et des zones de collecte.

- android.permission.ACCESS_NETWORK_STATE : Autorise l'application à accéder à l'état du réseau (connecté / déconnecté).

Dans le cas où réseau Internet (Wi-Fi ou 2g / 3g / 4g) est indisponible, l'application ne peut pas fonctionner correctement, et un message d'erreur le signale.

- android.permission.ACCESS_COARSE_LOCATION : Autorise l'application à accéder aux informations de géolocalisation approximatives.

L'application accède à la géolocalisation de l'appareil par une triangulation des réseaux Internet mobiles. La précision de géolocalisation est faible, de l'ordre de plusieurs centaines de mètres.

L'application utilise cette information uniquement pour :

- Calculer la distance entre l'appareil et chaque récup'verre,
- Calculer la distance entre l'appareil et chaque déchèteries,
- Afficher la position approximative de l'appareil lors de la sélection d'une zone de collecte

- android.permission.ACCESS_FINE_LOCATION : Autorise l'application à accéder aux informations de géolocalisation précises (avec l'utilisation du GPS – s'il est actif)

Si le GPS est activé sur l'appareil, l'application accède aux coordonnées GPS de l'appareil. La précision de géolocalisation est précise, de l'ordre du mètre.

Comme sur le point précédent, l'application utilise cette information uniquement pour :

- Calculer la distance entre l'appareil et chaque récup'verre,
- Calculer la distance entre l'appareil et chaque déchèteries,
- Afficher la position approximative de l'appareil lors de la sélection d'une zone de collecte

- android.permission.CALL_PHONE : Autorise l'application à accéder à l'interface téléphonique

Cette fonctionnalité est utilisée uniquement dans la partie « Contact », et sert à faciliter la prise de contact avec le Symat. Un bouton, en haut de page, permet de pré-remplir le numéro de téléphone dans l'application « téléphone » de l'appareil, s'il en est pourvu. Cette fonctionnalité nécessite cette permission.

- android.permission.GET_ACCOUNTS : Autorise l'application à accéder à la liste des compte du « Services des comptes » de l'appareil.

L'application étant compatible avec les versions 2.3.3 d'Android et supérieures (appareils de 2011 environ), cette permission est obligatoire pour le fonctionnement des notifications du Symat, via Google Cloud Messaging.

Aucune donnée des comptes n'est exploitée par le Symat ou l'application du Symat, cette permission est demandée pour des raisons de rétrocompatibilité. Dans de futures versions de l'application, cette permission sera très certainement supprimée.

- `android.permission.READ_EXTERNAL_STORAGE` et `android.permission.WRITE_EXTERNAL_STORAGE` : Autorisent l'application à stocker des données sur l'espace de stockage externe de l'appareil.

L'application stocke en cache les informations reçues par les services externes pour ce qui est :

- de la liste des récup'erre (et leurs informations – nom et adresse),
- de la liste des déchèteries (et leurs informations – nom, adresse, heures d'ouverture...),
- de la zone de collecte sélectionnée pour les notifications de sortie des bacs.

- `android.permission.RECEIVE_BOOT_COMPLETED` : Autorise l'application à recevoir un signal qui est diffusé lorsque le système termine son démarrage.

L'application utilise cet événement pour lancer le service de réception des notifications. C'est ce service qui permet l'affichage des notifications et le lancement de l'application du Symat depuis les notifications.

- `android.permission.VIBRATE` : Autorise l'accès au vibreur.

Les notifications de sortie des bacs font vibrer l'appareil.

- `android.permission.WAKE_LOCK` : Autorise l'utilisation du verrouillage de l'appareil pour empêcher le processeur de se mettre en veille ou l'écran de s'éteindre.

Lorsque l'application est lancée, suivant la version d'Android installée, l'appareil ne se met pas en veille.

- `com.google.android.c2dm.permission.RECEIVE` : Autorise à recevoir des messages en provenance du Google Cloud Messaging.

L'application reçoit les notifications en provenance du Google Cloud Messaging (GCM). Cette autorisation est nécessaire pour le bon fonctionnement des notifications.

- `com.google.android.providers.gsf.permission.READ_GSERVICES` : Autorise la consultation des « Google Play Services »

L'application nécessite cette permission pour pouvoir se connecter au Google Play Services, et récupérer le fond de carte Google Maps.

- `com.otidea.symatapplication.gcm.permission.C2D_MESSAGE`

Permission interne entre l'application du Symat, et le service de réception des notifications. Cela permet à l'application du Symat d'accepter les messages en provenance du service de réception des notifications.